Informations de base

2000/2315(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en oeuvre du programme Socrates **Subject** 4.40.03 Education scolaire primaire et secondaire, écoles européennes, petite enfance 4.40.04 Enseignement supérieur, universités 4.40.08 Apprentissage des langues, langues régionales et locales	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	PACK Doris (PPE-DE)	09/01/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	WENZEL-PERILLO Brigitte (PPE-DE)	27/02/2001

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2002	Vote en commission		Résumé
22/01/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0021/2002	
28/02/2002	Décision du Parlement	T5-0087/2002	Résumé
28/02/2002	Débat en plénière		
28/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
28/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2315(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre

Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 148-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/14277

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0021/2002	22/01/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0087/2002 JO C 293 28.11.2002, p. 0022-0103 E	28/02/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2001)0075	12/02/2001	Résumé

Mise en oeuvre du programme Socrates

2000/2315(INI) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Doris PACK (PPE-DE, D) sur la mise en oeuvre du programme Socrates, le Parlement européen s'est largement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 22 janvier 2002). Tout en se félicitant des mesures prises par la Commission pour améliorer le suivi et l'évaluation du programme et de l'amélioration des relations de travail entre la Commission et les agences décentralisées, la plénière déplore les retards pris dans le paiement des subventions qui nuisent à la mise en oeuvre du programme et jettent le discrédit sur les institutions communautaires. Tout en notant le manque de coordination entre Socrates et d'autres programmes communautaires, il déplore qu'aucune action conjointe entre Socrates et d'autres programmes communautaires n'ait été menée au cours de la première année complète d'application du programme. En conséquence, il demande l'établissement de rapports réguliers sur les progrès de la mise en oeuvre d'actions conjointes. La plénière appuie enfin la suggestion de la commission parlementaire de supprimer l'obligation de cofinancement et d'introduction d'une procédure de soumission accélérée pour les demandes de subventions de moins de 20.000 EUR.

Mise en oeuvre du programme Socrates

2000/2315(INI) - 12/02/2001 - Document annexé à la procédure

Le présent rapport porte sur la mise en oeuvre du programme SOCRATES pour la période 1995 à 1999, qui correspond à la phase initiale du programme. Il prend en compte l'ensemble des analyses disponibles, en particulier les conclusions de l'évaluation intermédiaire ainsi que de quatre évaluations externes, achevées en novembre 2000. Par souci de transparence, l'ensemble de ces évaluations externes est accessible sur le site Internet de la Commission. Le présent document a fait l'objet d'un processus approfondi de consultation du Comité SOCRATES et du Groupe d'accompagnement mis en place par celui-ci. Le travail d'analyse et information réalisé doit aussi permettre de stimuler le débat au niveau le plus large, afin notamment de contribuer au succès de la nouvelle phase du programme SOCRATES, en tirant profit de l'expérience acquise de 1995 à 1999. Le rapport comprend un examen des résultats atteints par le programme, au regard des objectifs fixés par la Décision 819/95/CE. Cette analyse est suivie par une synthèse des principales évolutions du programme, qui tient compte à la fois de la transition du programme de sa phase initiale vers une seconde phase et de l'environnement politique au sein duquel SOCRATES s'est développé. Ce rapport se veut synthétique et donne priorité à l'analyse qualitative. Il contient quelques données quantitatives-clé, en annexe. Il s'inscrit aussi dans le contexte de la mise en oeuvre de la deuxième phase du programme SOCRATES (2000-2006), en mettant en lumière l'expérience acquise dans le première phase. Cette expérience montre que le programme SOCRATES constitue un grand succès, en ce qu'il a contribué à affirmer la dimension européenne de l'éducation, dans l'ensemble de ses composantes. Cependant, des améliorations sont nécessaires, de manière à rendre la gestion du programme plus conviviale. Il importe en effet de réduire le décalage constaté entre les objectifs du programme, dont l'ambition est partagée par la communauté éducative avec beaucoup d'enthousiasme, et les moyens parfois inadaptés de mise en oeuvre, tant aux niveaux européen que national. Il importera également qu'au-delà des individus et institutions qui s'engagent dans le programme SOCRATES, ce dernier puisse plus fortement qu'auparavant s'articuler avec l'ensemble des débats politiques engagés au niveau européen, dans le domaine de l'éducation. Un tel renforcement de la dimension politique du programme est en

effet de nature à permettre que celui-ci contribue effectivement à accroître la qualité des systèmes éducatifs nationaux, dans le respect des compétences définies par le Traité. La durée plus longue de la nouvelle phase du programme (sept ans), la décentralisation accrue de la gestion des actions et une politique plus active de suivi et évaluation doivent permettre de renforcer l'impact de SOCRATES, particulièrement dans les domaines de coopération les plus récents au niveau européen, tels que l'enseignement scolaire et l'apprentissage tout au long de la vie. Il doit aussi contribuer à la réussite du prochain élargissement de l'Union, dont le succès dépendra autant de l'engagement des décideurs politiques que de celuides citoyens.